

MINIMES

- ARBITRAGE

Le combat débute à distance. Les 2 judoka cherchent à construire une saisie à 2 mains. Le positionnement en garde haute est autorisé (sans plier Uke). Les attaques « à une main » seront autorisées dans la mesure où le résultat est immédiat et qu'il n'y a pas de contrainte au niveau du cou d'Uke (matte immédiat dans les cas inverses).

1) Les fautes de Kumi kata et attitudes négatives :

Pour toutes les fautes répertoriées dans le règlement FIJ, concernant cette rubrique.

Adaptation pédagogique pour les Minimes : Matte, explication de la faute et shido direct.

2) Les Formes techniques :

- interprétation des « maki komi » et des « Sutémi » : pas de garde unilatérale ou garde croisée, ni de saisie ceinture pour les formes Sumi-Gaeshi et autres formes de Sutémi ou Maki Komi, si le judoka se jette au sol sans suffisamment de préparation et de déséquilibre ou si son mouvement est jugé dangereux.
- le contre sur les formes hanchées (Uchi Mata, Harai Goshi, ...) en se jetant dans le dos est interdit.
- les techniques Forme Seoi nage et Tai Otoshi (de même type) réalisées avec un genou au sol sont autorisées et validées. Les techniques Forme Seoi nage (ou de même type) en se jetant directement deux genoux au sol sont interdites et donc non validées.

Adaptation pédagogique pour les Minimes : Matte, explication de la faute et shido direct.

Rappel : l'arbitre doit annoncer rapidement « matte » quand les 2 combattants sont au corps à corps et qu'il n'y a pas de résultat immédiat (2 à 3 secondes). Pas de sanction.

3) Les fautes de saisies sous la ceinture :

Toute saisie ou action en Tachi Waza en dessous de la ceinture, avec une ou deux mains ou avec le ou les bras en attaque ou défense, telle qu'une combinaison, un blocage, une contre-attaque ou une liaison debout-sol sont interdites.

Adaptation pédagogique pour les Minimes : matre, explication de la faute sans sanction la première fois, puis si récidive Hansoku make.

4) Hansoku make

Pour toute situation d'hansoku make pour geste contraire à l'esprit du Judo.

- Explication, puis application directe, sans repêchage.

Pour les situations d'hansoku make pour « diving », plonger la tête la première vers l'avant pendant la préparation ou l'exécution de formes techniques telles qu'Uchi Mata et Harai Goshi.

- Explication, puis application directe, avec repêchage.

5) Situations de Ne Waza

- interdiction des clés de bras et des étranglements.
- la forme d'entrée Sankaku est autorisée en renversement dans sa forme fondamentale, sans contrainte sur la nuque et en libérant les jambes au moment de l'immobilisation.
- la forme d'entrée Sankaku inversée est interdite.
- les formes de retournement avec contrainte sur les cervicales sont interdites (Exemple : Forme dite « Reitter »). Les contraintes sur les cervicales sont interdites sous toutes ses formes. (Debout ou au sol).

L'arbitre annonce Matre rapidement, explication et pas de sanction.

6) - TEMPS DU COMBAT

- Féminines : 3 minutes
- Masculins : 3 minutes
- Récupération entre deux combats : deux fois le temps nominal de combat
- Temps d'immobilisation commun à toutes les tranches d'âge.
- Avantage décisif 1 minute.
- Puis Décision en cas d'égalité : elle sera prise en concertation des deux arbitres référents selon la majorité des trois.

BENJAMIN(E)S

- ARBITRAGE

- Règlement spécial éducatif (Les spécificités du règlement Minimes s'appliquent aux Benjamins, hormis les restrictions ci-dessous qui sont spécifiques aux benjamins)
- a) Saisies : Le combat débute à distance (saisies non installées) L'arbitre veillera à l'installation systématique d'une saisie à deux mains pour les deux participants. Après cette saisie, les attaques « à une main » (ippon Seoi nage, Koshi Guruma...) seront autorisées dans la mesure où le résultat est immédiat et qu'il n'y a pas de contrainte au niveau du cou de Uke (matte immédiat dans les cas inverses). Le positionnement en garde haute est autorisé (sans plier Uke).
- b) Formes techniques : Interdiction des Sutémi, des Maki komi et des attaques avec 1 ou 2 genoux au sol. Interdiction des clés de bras et des étranglements.

- TEMPS DU COMBAT

- Féminines : 2 minutes
- Masculins : 2 minutes
- Récupération entre deux combats : deux fois le temps nominal de combat
- Temps d'immobilisation commun à toutes les tranches d'âge.
- Pas d'avantage décisif.
- Décision en cas d'égalité : elle sera prise en concertation des deux arbitres référents selon la majorité des trois.